YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/JC/DB

DECISION N° 2000/145

OBJET : Convention de contrôle technique relative aux travaux de rénovation et mise en conformité du C.E.C. conclu avec la Société BatiPlus

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la mise en conformité des installations électriques, de la réfection de l'étanchéité, de la mise en place de portes et de la création d'une salle.

CONSIDERANT que la proposition de la Société "BatiPlus" correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

De confier à la société BatiPlus, sise 91 avenue Ledru Rollin à Paris (11ème), une mission de contrôle technique :

- *de Type L* relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables suivant Titre 2, article 2 des conditions générales

- *de Type SEI* relative à la sécurité des personnes dans ERP et IGH suivant Titre 2, article 5 des conditions générales

- *de Type Hand* relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

DIT que les honoraires et frais afférents de cette opération sont fixés forfaitairement à 25.000 francs H.T. (vingt cinq mille francs H.T.), soit 29.900 francs T.T.C.au titre de la tranche ferme et de 10.000 francs H.T. (dix mille francs H.T.), soit 11.960 francs T.T.C. au titre de la tranche conditionnelle si celle-ci est affermie et se décomposent comme suit :

- à l'examen du dossier D.C.E. : 8.750,00 francs HT (10.465 francs TTC.)

- à la remise du rapport pour la tranche ferme : 16.250,00 francs HT (19.435 francs TTC.)

- à la remise du rapport pour la tranche conditionnelle : 10.000,00 francs HT (11.960 francs TTC) si celle-ci est affermie.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 2000 - Fonction 3 - Sous Fonction 314 – Nature 231318.

Fait à Yerres, le 14 Juin 2000.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

30 JUIN 2000

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

241